



Le Prix Jeune Promoteur vise à reconnaître l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat chez les jeunes verdunois.

Prix décernés

Le premier prix sera décerné au Promoteur se démarquant par ses qualités particulières:

- Initiative
- Innovation
- Autonomie

Les deux autres prix seront offerts aux participants ayant prouvé leurs capacités professionnelles d'entrepreneuriat à créer et à mener un projet à l'intérieur de contraintes relatives au domaine des affaires.

Critères d'admissibilité

Toute personne âgée entre 16 et 35 ans inclusivement est admissible au Prix Jeune Promoteur.

Voici les conditions à respecter. Le candidat doit être:

- Résidant de l'arrondissement de Verdun et/ou
- Étudiant dans un établissement de cet arrondissement et/ou
- Employé dans un établissement verdunois

Les projets admissibles au Prix Jeune Promoteur doivent être réalisés dans l'Arrondissement de Verdun. De plus, leur impact culturel, social ou économique doit également être significatif pour les citoyens verdunois.

Le Prix Jeune Promoteur vise à récompenser les jeunes adultes pour leurs qualités d'entrepreneurs, de leadership et d'adaptation tant au niveau social, économique ou environnemental verdunois. Pour cette raison, les projets éligibles doivent témoigner des qualités d'entrepreneurs de la part du promoteur dans un ou plusieurs des domaines ci-haut mentionnés.

Les dates limites concernant l'inscription s'étendent du :

24 août 2009 au 23 août 2010

Critères d'évaluation

L'évaluation des candidatures se fera en fonction de la qualité de l'apport social, économique ou environnemental du projet dans la vie des Verdunois. De plus, une attention spéciale sera portée aux candidats ayant démontré une bonne dose d'initiative et d'entrepreneuriat.

Les participants au Prix Jeune Promoteur peuvent s'inscrire en groupe ou individuellement en remplissant **les deux formulaires de mise en candidature dûment remplis.**
(Coup de chapeau verdunois et Prix Jeune Promoteur)